

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*16163239\***



17 NOV. 2016

Division LIEGE

Greffe

N° d'entreprise : 0406.916.483.

**Dénomination**

(en entier) : ATELIERS LARDINOIS ET FILS

(en abrégé) : \*

Forme juridique : S.A.

Adresse complète du siège : 4051 Vaux-sous-Chèvremont, rue Edouard Sarlet, 24

**Objet de l'acte : MODIFICATIONS DIVERSES DES STATUTS – NOMINATION – CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

Aux termes du procès-verbal dressé le 9 novembre 2016 par Maître Marc KASCHTEN, Notaire de Résidence à Liège, il apparaît que s'est réunie à ladite date en son étude, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme « ATELIERS LARDINOIS ET FILS », ayant son siège à 4051 Vaux-sous-Chèvremont, rue Edouard Sarlet, 24, inscrite au registre des personnes morales de Liège sous le numéro d'entreprise 0406.916.483., et que ladite assemblée générale extraordinaire a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes, savoir :

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'assemblée générale a décidé d'ajouter un deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, lequel paragraphe sera libellé comme suit, savoir :

« Tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande et autres documents émanés de la présente société anonyme doivent contenir :

1. la dénomination sociale ;
2. la mention « Société Anonyme » ou les initiales « S.A. » reproduite lisiblement et placée immédiatement avant ou après la dénomination sociale ;
3. l'indication précise du siège de la société ;
4. Les termes « registre des personnes morales » ou l'abréviation « RPM », suivis du numéro d'entreprise, ainsi que l'indication du siège du tribunal dans le ressort territorial duquel la société a son siège social.

Toute personne qui interviendra dans un acte où les prescriptions de l'alinéa qui précède ne sont pas remplies, pourra, suivant les circonstances, être déclarée personnellement responsable des engagements qui y sont pris par la société. »

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale a décidé de supprimer le texte de l'article 6 des statuts pour le remplacer par le texte suivant, savoir :

« Les actions non entièrement libérées sont nominatives.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou dématérialisées.

Le titre dématérialisé est représenté par une inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Il est tenu un siège social un registre pour les titres nominatifs ou pour chaque catégorie d'entre eux le cas échéant. Tout titulaire de titre peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres. »

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale a décidé de renouveler pour une durée de six ans à dater de ce jour les mandats d'administrateurs de la société, dans le chef de :

- Monsieur PERUGINI Claudio né à Trevi (Italie) le 22 octobre 1951, époux de Madame GUERRAR Claudine, domicilié à 4651 Battice, rue de Herve, 77 qui a accepté expressément ledit mandat ;
- Monsieur PERUGINI Patrizio, né à Melen le 3 février 1961, époux de Madame LEONARD Anne, domicilié à 4630 Soumagne, rue de la Croix Hennes, 19 qui a accepté expressément ledit mandat.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment la publication au Moniteur Belge et les statuts coordonnés.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

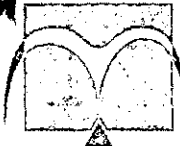
Les administrateurs précités ont déclaré se réunir volontairement en Conseil aux fins de procéder à la nomination des administrateurs-délégués.

A l'unanimité le Conseil a décidé :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/11/2016 - Annexes du Moniteur belge



- De renouveler à la fonction d'administrateurs-délégués à la gestion journalière pour une durée de six ans à dater de ce jour :
- Monsieur PERUGINI Claudio, précité, qui a accepté expressément ledit mandat ;
- Monsieur PERUGINI Patrizio, précité, qui a accepté expressément ledit mandat.

**Maître Marc KASCHTEN,**  
**Notaire**

Sont déposés avec les présentes :

- l'expédition conforme dudit procès-verbal (avant enregistrement aux seules fins de publication aux Annexes du Moniteur Belge)
- les statuts coordonnés.